

RÉSULTATS DU LEADERSHIP 2020-2024



College of Occupational
Therapists of Ontario
Ordre des ergothérapeutes
de l'Ontario

Vision

L'excellence
en matière de
leadership dans
la réglementation

Mission

Protéger le public avec une
réglementation efficace et
favoriser la confiance en
s'assurant que les
ergothérapeutes sont
compétents, éthiques et
responsables

Valeurs et engagements

Collaborer pour assurer la qualité

Nous travaillons ensemble
pour offrir des services
d'ergothérapie de qualité
dans toute la province.

Maintenir la confiance

Nous sommes justes,
ouverts et réceptifs.
Nous sommes proactifs.
Nous sommes responsables
de nos décisions et de
nos actions.

Traiter chaque personne avec dignité et respect

Nous écoutons. Nous tenons
compte du caractère unique de
chaque situation. Nous sommes
respectueux et attentifs. Nous
acceptons et appuyons l'égalité,
la diversité et l'inclusion.

RÉSULTATS DU LEADERSHIP 2020-2024

1. Confiance du public

- 1.1 Le public se fie à la réglementation de l'ergothérapie.
- 1.2 Le public comprend le rôle de l'Ordre et son importance.
- 1.3 La gouvernance de l'Ordre est réactive, efficace, axée sur la compétence et responsable.
- 1.4 Les processus de prise de décisions de l'Ordre sont ouverts, transparents et responsables.
- 1.5 Les activités de l'Ordre sont transparentes, efficaces et efficientes, et permettent de desservir et de protéger les intérêts du public.

3. Une pratique de qualité

- 3.1 Les ergothérapeutes sont compétents, sécuritaires, efficaces et responsables.
- 3.2 Les processus de l'Ordre pour les plaintes et la discipline sont efficaces, équitables et accessibles au public.
- 3.3 L'Ordre encourage les ergothérapeutes à viser une pratique éthique et de qualité.
- 3.4 Les normes professionnelles sont à jour et reflètent l'évolution de la pratique.
- 3.5 Les programmes d'éducation et de sensibilisation appuient l'amélioration permanente de la qualité.

2. Membres qualifiés

- 2.1 Les exigences de base et les processus pour les nouveaux ergothérapeutes sont efficaces pour assurer leur compétence.
- 2.2 Les décisions visant les membres sont transparentes et accessibles.
- 2.3 Le tableau de l'Ordre fournit de l'information exacte sur des membres actuels ou d'anciens membres.

4. Impact sur les systèmes

- 4.1 L'Ordre est un leader coopératif et efficace en matière de réglementation.
- 4.2 La collaboration favorise l'efficacité de l'Ordre et en fait un meilleur organisme de réglementation.
- 4.3 La collaboration aide à aligner les systèmes pour favoriser une pratique de qualité des ergothérapeutes.

Dans le cadre du processus d'allocation budgétaire annuel, la répartition des ressources reflétera une démarche équilibrée permettant d'obtenir ces résultats du leadership, en tenant compte des ressources disponibles, des priorités et des politiques financières établies du Conseil.

